



**Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal  
De la Commune d'EMBRUN**

**Séance du 27 mars 2026**

Délibération n° **2026-077**  
Objet : **Désignation d'un membre  
de la RAM (Radio Alpine  
Meilleure)**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à 18h00,  
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
Légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-six à la  
Salle Manutention,  
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,  
Secrétaire de séance : Madame Iseuline EYME, à l'unanimité  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 26  
Nombre de votants : 29

**Présents :**

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Madame Audrey CEARD, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Anne DHORNE, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Denis GRAS, Madame Nathalie LEFEBVRE, Monsieur Alexandre DIDIER, Madame Hélène GOY, Monsieur Bruno ROUSSEY, Madame Nadine FORTOUL, Madame Jessica BOSSEINS, Monsieur Jean Claude DOU, Madame Sonia ASSIDI, Monsieur Alexandre MICHEL, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Iseuline EYME, Monsieur Johan HAQUIN, Madame Amélie CAMIER-LONGEPIERRE, Monsieur Benjamin SABY, Madame Annabelle CONSTANT, Monsieur Aloïs EYMARD.

**Représentés :**

Madame Paméla BEAUVAIS donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD  
Monsieur Jean-Luc MELGAZZA donne pouvoir à Madame Audrey CEARD  
Madame Martine ASSANDRI donne pouvoir à Monsieur Aloïs EYMARD

**Vu** le Code Général des Collectivités ;

**Vu** le PV d'élection du conseil municipal du 15 mars 2026 et le PV d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026 ;

**Considérant** que La Radio Alpine Meilleure RAM, Radio Libre, est une radio associative – sans publicité – à vocation locale, de proximité et conviviale, qui émet en FM sur 100.2 (Embrunais/Savinois). Doyenne des radios des Hautes-Alpes en activité, elle diffuse ses programmes depuis 1983 ;

Madame le Maire propose de procéder à la désignation d'un élu de la commune pour siéger au conseil d'administration de la RAM (Radio Alpine Meilleure).

**Madame le Maire entendue,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DÉSIGNE** pour siéger au conseil d'administration de la RAM (Radio Alpine Meilleure) :

Membre titulaire :

- Mme Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA

Le 30 mars 2026

Madame Le Maire  
Chantal EYMEOD

La secrétaire de séance  
Iseuline EYME



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.